

EVICITION | SCOLAIRE

MALADIES EXIGEANT DES MESURES CHEZ LES CONTACTS

Consultez la fiche de la maladie concernée sur www.evictionscolaire.ch pour connaître la durée de l'éviction, les circonstances ainsi que d'éventuelles mesures supplémentaires recommandées au médecin.



MALADIES À MESURES APPLICABLES EN TOUTE CIRCONSTANCE*

Il existe des infections dont la survenue en Suisse n'est pas attendue sans être définitivement exclue :

- ▶ Choléra
- ▶ Diphtérie
- ▶ Fièvre de Crimée-Congo
- ▶ Fièvre d'Ebola
- ▶ Fièvre hémorragique à Hantavirus avec syndrome rénal
- ▶ Fièvre de Lassa
- ▶ Fièvre de Marburg
- ▶ Grippe pandémique
- ▶ Maladie du charbon, anthrax
- ▶ Middle East Respiratory Syndrome (MERS)
- ▶ Peste
- ▶ Poliomyélite aiguë
- ▶ Syndrome respiratoire aigu sévère à Coronavirus (SRAS)
- ▶ Variole



MALADIES À MESURES APPLICABLES EN CERTAINES CIRCONSTANCES

- ▶ Coqueluche
- ▶ Grippe saisonnière
- ▶ Hépatite A
- ▶ Infection invasive à méningocoque, méningococcémie
- ▶ Rougeole
- ▶ Tuberculose des voies respiratoires (sauf infection latente)